

La directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) exige des entreprises européennes qu'elles cartographient de manière transparente et détaillée tous les thèmes ESG (Environnement, Sociétal, Gouvernance) pertinents. Mais cela ne s'applique pas à tout le monde.

Les PME et les micro-entreprises non cotées ne font pas partie du champ d'application. Toutefois, étant donné que les entreprises soumises à l'obligation d'information doivent cartographier l'ensemble de la chaîne de valeur, elles seront elles aussi concernées par la directive.

Matériel d'impact

Les grandes entreprises doivent se conformer à des exigences en matière de rapports. Pour les PME non cotées et les micro-entreprises, l'EFRAG a élaboré une proposition que les petites entreprises peuvent appliquer dans le cadre d'un rapportage volontaire (voir plus loin dans le rapport).

Avec le groupe de travail CSRD de BFA, nous avons déterminé les thèmes matériels de durabilité qui sont pertinents pour notre secteur, ceux qui peuvent être cartographiés quantitativement et ceux qui peuvent l'être qualitativement. Pour les sujets qualitatifs, nous avons ensuite déterminé quels sujets pouvaient être aidés à communiquer au niveau sectoriel.

Ces documents sont disponibles sur le site web de BFA et couvrent les sujets suivants :

- ▶ Calculs ACV
- ▶ Sécurité au travail
- ▶ Sécurité alimentaire et qualité
- ▶ Réduire les émissions de méthane
- ▶ Réduction des antibiotiques
- ▶ Soja durable
- ▶ Aliments à faible teneur en protéines et en phosphore

Thèmes quantitatifs pertinents en matière de durabilité

Pour déterminer les thèmes quantitatifs pertinents en matière de durabilité, nous avons utilisé la liste des exigences de base préparée par l'EFRAG dans le document « Voluntary ESRS for non-listed Small- and Medium-Sized Enterprises » (ESRS volontaire pour les petites et moyennes entreprises non cotées). Les exigences de l'EFRAG pour les PME sont volontaires.

L'EFRAG suggère de satisfaire au moins aux exigences de base et de les décrire quantitativement. En plus des exigences de base, les entreprises peuvent également fournir un rapport qualitatif sur d'autres aspects matériels de l'impact.

Environnement - Energy and greenhouse gas emissions

The total energy consumption in MWh, with a breakdown between:

- a) fossil fuels; and
- b) electricity, as expressed in utility billings (with the breakdown between renewable and non-renewable sources, if available).

The gross greenhouse gas (GHG) emissions in tons of CO₂ equivalents (tCO₂eq), including:

- a) The scope 1 GHG emissions in tCO₂eq (from owned or controlled sources); and
- b) The location-based scope 2 emissions in tCO₂eq (generation of purchased energy)

c) Scope 3 (effet des matières premières) → à inclure au moyen des calculs d'ACV

Environnement - Pollution of air, water and soil

The undertaking shall disclose, if applicable, the pollutants (with respective amounts) it emits in its own operations to air (p.e. mesures quantitatives des poussières), water (N et P: pas directement, mais via les effluents d'élevage) and soil (N et P: pas directement, mais via les effluents d'élevage).

Environnement - Biodiversity

Metrics related to its impacts on biodiversity and ecosystems and land-use change, as requested in the following paragraphs.

The number and area (in hectares) of sites that it owns, that it has leased or that it manages, that are in or near biodiversity sensitive areas.

The undertaking may disclose metrics related to land-use change such as:

- a) total use of land;
- b) total sealed area;
- c) total nature-oriented area on site; and
- d) total nature-oriented area off site.

Approche quantitative possible, mais moins pertinente.

Environnement - Water

Water consumption

Environnement - Resource use, circular economy, and waste management

The undertaking shall disclose how it manages resource use (coproduits : utiliser le rapport de benchmarking de BFA pour une approche quantitative) and its waste management practices and whether it applies circular economy principles.

Si beaucoup d'emballages:

The disclosure shall include:

- a) if the undertaking operates manufacturing, construction and/or packaging processes, the recycled content in the products (goods and materials) and their packaging produced by the undertaking;
- b) if the undertaking operates manufacturing, construction and/or packaging processes, rates of recyclable content in the products and their packaging produced by the undertaking;
- c) the total annual generation of waste in units of weight (preferably) or volume, broken down by type (non-hazardous and hazardous); and
- d) total annual waste diverted to recycle or reuse, expressed in units of weight (e.g. kg or tonnes).

Sociétal - Workforce – General characteristics

The undertaking shall disclose the total number of employees in full-time equivalents or head count broken down:

- a) by type of employment contract: temporary and permanent;
- b) by gender; and
- c) if applicable, by country.

Sociétal - Workforce - Health and Safety

- ▶ the number and rate of recordable work-related accidents;
- ▶ the number of fatalities as a result of work-related injuries and work-related ill health

Sociétal - Workforce – Remuneration, collective bargaining, and training

The average number of annual training hours per employee and by gender related to the development of skills and competences, either through formal or informal forms of capacity building.

Entreprise - Convictions and fines for corruption and bribery

In case of convictions and fines in the reporting period, the undertaking shall disclose the number of convictions and the amount of fines for violation of anti-corruption and anti-bribery laws.

Thèmes qualitatifs pertinents en matière de durabilité

En plus des exigences de base, des informations plus qualitatives, tout en restant facultatives pour les PME et les micro-entreprises non cotées en bourse.

Dans une analyse de matérialité, l'entreprise évalue les effets qu'elle a ou qu'elle est susceptible d'avoir sur les personnes et l'environnement, ainsi que les risques financiers et les opportunités qui découlent ou pourraient découler des aspects de la durabilité.

Il est particulièrement nécessaire d'identifier les aspects de la durabilité qui sont significatifs afin de minimiser ou d'éviter les impacts négatifs. Pour déterminer si un aspect du développement durable doit être signalé parce qu'il est important pour l'entreprise, il convient de prendre en compte deux dimensions, à savoir l'importance de l'impact et la solidité financière. Cela comprend à la fois les impacts liés aux activités, produits et services de l'entreprise, ainsi qu'à ses relations commerciales, tels que ceux découlant des activités des fournisseurs.

Étant donné que certaines entreprises du secteur ont déjà réalisé cet exercice, le groupe de travail CSRD s'est appuyé sur ces rapports pour déterminer les thèmes qualitatifs pertinents en matière de durabilité.

Toutefois, cette liste n'est pas exhaustive et doit être adaptée aux activités de chacun:

- ▶ Optimisation de la consommation d'énergie
- ▶ Calculs ACV
- ▶ Sécurité au travail
- ▶ Qualité produit
- ▶ Réduire les émissions de méthane
- ▶ Réduire l'émission de gaz à effet de serre
- ▶ Réduire l'utilisation d'antibiotiques
- ▶ Optimisation de la production d'aliments
- ▶ Optimiser le transport
- ▶ Offrir des formations au personnel

- ▶ Acheter des matières premières certifiées
- ▶ Acheter local
- ▶ Soja durable
- ▶ Utilisation de coproduits
- ▶ Améliorer la conversion alimentaire
- ▶ Conditions de travail
- ▶ Satisfaction du client
- ▶ Ecologisation du parc automobile
- ▶ Intégrer moins de soja dans les aliments
- ▶ Réduire les émissions d'azote via les aliments
- ▶ Réduire les déchets
- ▶ Emballages durables

Auteur: Liesbeth Verheyen